

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

ECONOMIC AND SOCIAL
COUNCIL

OFFICIAL RECORDS

THIRD YEAR: SEVENTH SESSION

SUPPLEMENT No. 13

REPORT ON THE FIRST SESSION OF THE ECONOMIC
COMMISSION FOR LATIN AMERICA

CONSEIL
ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
PROCÈS-VERBAUX OFFICIELS

TROISIÈME ANNÉE: SEPTIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 13

RAPPORT SUR LA PREMIÈRE SESSION DE LA COMMISSION
ÉCONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LATINE

permitting human effort to become more productive, which has a decisive bearing on the attainment of higher standards of living and on the necessary contribution of this region to the rehabilitation of the economies of other continents;

2. That Latin-American countries lack sufficient technical staff to meet the needs of their economic development, which makes it difficult to train skilled workers;

Resolves that until the Commission has, at its second session, decided upon concrete measures and recommendations directed towards solving the problem of the serious deficiency of technical and specialized staff and personnel, and in order to facilitate the reaching of a decision on such measures and recommendations based on actual findings, the Executive Secretary

(a) Shall undertake a preliminary study of the needs of Latin-American countries for technical and administrative personnel, means and facilities, and their present availability including facilities for technical training; further, he shall transmit to member countries all information concerning existing facilities for training and for the exchange of staff;

(b) In addition to such a study, which shall be made within the shortest possible time and be presented to the second session of the Commission, the Executive Secretary shall prepare, in due course, and transmit to the various countries, lists containing the names of organizations able to render the necessary technical assistance for the purposes mentioned above, including the names of appropriate international and national institutions offering such facilities, and the names of the principal private organizations which can render such assistance; in the performance of this task, the Executive Secretary shall seek the co-operation of the specialized agencies and that of the Inter-American Economic and Social Council, providing for adequate co-ordination with the latter.

Relationship between economic and public health problems

25 June 1948

The Economic Commission for Latin America,

Considering that a direct relationship exists between economic and public health problems, and that it is advisable that the Economic Commission for Latin America should obtain the co-operation of the specialized agencies engaged in the solution of public health problems,

Considering that the World Health Organization and the Pan-American Sanitary Bureau have expressed their desire to study such problems in conjunction with this Commission, in order to give priority to urgent problems which call for immediate action in the execution of public health programmes in Latin America, and

Considering that rules 8 and 9 of the rules of procedure provide that the provisional agenda for future sessions shall include items proposed by specialized agencies, after consultation with the Executive Secretary,

exploitation des ressources naturelles et de l'outillage mécanique et une productivité accrue de l'effort humain, facteurs qui influent tous d'une façon décisive sur l'amélioration des niveaux de vie de la population et sur la contribution que cette région peut apporter à la renaissance économique des autres continents,

2. Le fait que les pays de l'Amérique latine disposent de trop peu de spécialistes pour les besoins de leur développement économique, facteur qui rend plus difficile la formation des ouvriers spécialisés;

Décide que, jusqu'à ce que la Commission ait pris, à sa deuxième session, les mesures nécessaires pour résoudre le problème du grave manque de personnel et d'éléments techniques et spécialisés, et en vue de faciliter l'adoption de ces mesures sur la base de constatations de fait, le Secrétaire exécutif

a) Entreprendra une étude préliminaire des besoins des pays de l'Amérique latine en éléments, moyens et facilités, techniques et administratifs, de même que des disponibilités présentes dans ce domaine, sans oublier les nécessités de la formation technique; il communiquera de même aux pays membres toute information relative aux facilités déjà existantes pour la formation et l'échange de personnel;

b) Dressera en temps opportun — sans préjudice de l'étude définie plus haut, qu'il devra faire à bref délai et présenter à la deuxième session de la Commission — et tiendra à la disposition des différents pays, des listes d'organisations susceptibles de prêter le concours technique nécessaire aux objectifs définis plus haut, y compris les institutions de caractère international créées à cette fin, les institutions nationales qui auraient consenti des facilités à cette même intention, et les principaux organismes privés en mesure d'apporter une aide analogue. Dans l'accomplissement de la tâche qui lui est confiée, le Secrétaire exécutif s'efforcera d'obtenir la collaboration des institutions spécialisées et du Conseil économique et social interaméricain, en assurant une coordination appropriée avec les travaux de ce dernier.

Rapports entre les problèmes économiques et la santé publique

25 juin 1948

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant qu'il existe des rapports directs entre les problèmes économiques et la santé publique et qu'il conviendrait que la Commission économique pour l'Amérique latine obtint le concours des organismes internationaux spécialistes des questions de santé,

Considérant que l'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation sanitaire panaméricaine ont exprimé leur désir d'étudier ces problèmes conjointement avec cette Commission, en vue de donner la priorité aux problèmes urgents qui appellent une action immédiate dans le cadre des programmes de santé publique prévus pour l'Amérique latine, et

Considérant que les articles 8 et 9 du règlement intérieur de la Commission disposent que les points proposés par les institutions spécialisées doivent figurer à l'ordre du jour des prochaines sessions, après consultation avec le Secrétaire exécutif,

Resolves to thank the World Health Organization and the Pan-American Sanitary Bureau, to accept their offer of co-operation in connexion with studies to be conducted by the Commission, and to invite them to submit to the Commission, before the next session, a concrete programme of co-operation on problems which justify such co-ordinated action.

Transport and communications

25 June 1948

The Economic Commission for Latin America,

Taking note that the problems of transport affecting Latin America are of exceptional importance for the economic development of the region and that these problems have already been considered in part by the Transport and Communications Commission and that a report prepared by that body⁷ will be submitted to the Economic and Social Council for its consideration at its seventh session in July 1948,

Considering that more study of these problems, including among others the question of fair freight rates for the foreign trade of the countries of Latin America, is needed,

Recommends to the Economic and Social Council that the Transport and Communications Commission be requested to make a further study, including freight rates, affecting Latin America, in order to facilitate consideration of these matters as soon as possible by the Economic Commission for Latin America.

Time and place of second session

25 June 1948

The Economic Commission for Latin America,

In accordance with paragraph 15 of the terms of reference given by the Economic and Social Council of the United Nations to the Economic Commission for Latin America, and with the generous offer by the Government of Cuba,

Resolves

1. To hold the second session of the Commission in Havana, Cuba;

2. That the Executive Secretary of the Commission, in consultation with the Chairman, shall fix a date, within the first six months of 1949, for the second session of the Commission, which shall not coincide with the date of the eighth session of the Economic and Social Council of the United Nations, and which shall follow the Inter-American Conference of Buenos Aires, provided that such Conference is held within the period established by the Ninth International Conference of American States at Bogotá—that is, prior to 31 March 1949.

⁷ See *Official Records of the Economic and Social Council, Third Year, Seventh Session, Supplement No. 3*, page 16.

Décide d'accepter avec reconnaissance l'offre de l'Organisation mondiale de la santé et celle de l'Organisation sanitaire panaméricaine de collaborer aux études de la Commission et de les inviter à présenter, avant la prochaine session de la Commission, un programme concret de coopération pour la solution des problèmes qui justifient une action coordonnée.

Transports et communications

25 juin 1948

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant que les problèmes de transport revêtent une importance exceptionnelle pour le développement économique de l'Amérique latine et ont déjà fait l'objet d'un examen partiel de la part de la Commission des transports et communications, laquelle a rédigé un rapport⁷ dont le Conseil économique et social sera saisi lors de sa septième session, en juillet 1948,

Considérant qu'il est besoin d'une étude plus approfondie de ces problèmes y compris, notamment, celui d'un fret équitable pour le commerce extérieur des pays de l'Amérique latine,

Recommande au Conseil économique et social de prier la Commission des transports et communications de continuer l'étude de ces problèmes qui intéressent de près l'Amérique latine, notamment celui du fret, pour permettre à la Commission économique pour l'Amérique latine d'examiner ces questions le plus tôt possible.

Date et lieu de la deuxième session

25 juin 1948

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Conformément au paragraphe 15 du mandat conféré à la Commission économique pour l'Amérique latine par le Conseil économique et social des Nations Unies et sur l'offre généreuse du Gouvernement de Cuba,

Décide

1. De tenir la deuxième session de la Commission à La Havane, Cuba;

2. Que le Secrétaire exécutif de la Commission, de concert avec le Président, fixera une date pour la deuxième session de la Commission dans le premier semestre de 1949; cette date ne devra pas coïncider avec celle de la huitième session du Conseil économique et social des Nations Unies et devra être postérieure à la Conférence inter-américaine de Buenos-Aires, à condition que cette dernière ne dépasse pas le délai fixé par la Neuvième Conférence internationale américaine de Bogotá, délai qui expire le 31 mars 1949.

⁷ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil économique et social, troisième année, septième session, Supplément No 3*, page 16.